

## INTERVENTION DE M. LE PROFESSEUR HOUZEL

Merci de votre présentation, merci de votre invitation.

Je trouve intéressant de s'interroger sur l'origine de ce terme "parentalité". En fait, il y a une origine pathologique car c'est à partir de la psychopathologie que ces mots en "alité" ont été appliqués aux fonctions parentales.

C'est d'abord le mot de "maternalité" qui a été utilisé dès le début des années 60 par un psychiatre et psychanalyste français aujourd'hui décédé, Paul-Claude RACANIER, qui en a parlé à propos d'une affection, heureusement rarissime, extrêmement grave, qu'on voit surgir dans les suites de couches après une naissance, chez certaines mères, et qu'on appelle "les psychoses puerpérales". Il souligna par là, à la suite d'ailleurs de travaux américains, le fait qu'il y a une crise dans cette période de l'existence d'une femme qui est générale, universelle, qui dans la plupart des cas se résout au mieux dans la maternité et dans la capacité maternelle à s'occuper du bébé, mais qui, dans quelques cas *heureusement exceptionnels: deux pour mille*- peut aboutir à des formes de pathologie très graves.

Et puis, vers le milieu des années 80, on a vu ce terme "parentalité" apparaître pour l'appliquer, plus seulement aux mères mais aussi aux pères ; puis depuis une dizaine d'années, on parle même parfois de "paternalité".

Comment ai-je été amené à me pencher sur, pas seulement le terme, mais la notion?

De la façon suivante: le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, vers 1994, à la suite d'ailleurs de travaux qui se poursuivent dans un groupe qui concerne les enfants séparés de leurs parents, les enfants placés, dont on sait la fragilité et dont on sait de mieux en mieux les besoins de suppléance, ce groupe de travail *-qu'on appelle le groupe de pilotage de l'opération pouponnière-* a beaucoup, beaucoup avancé dans sa réflexion mais buté sur une question : *-qui a été soulevée d'ailleurs tout à l'heure dans la discussion-* qu'en est-il des relations avec les parents, les parents biologiques en général, les parents juridiques en tous cas, lorsqu'un enfant est retiré de sa famille, et donc placé ? Faut-il qu'il y ait maintien des relations ? Faut-il, au contraire, couper l'enfant plus ou moins complètement des dits parents? Faut-il favoriser les relations, et que faut-il faire pour les favoriser et comment?

Toutes ces questions, et d'autres encore: qu'en est-il des parents dont les enfants sont retirés? Quelle est leur souffrance ? Quels sont les moyens de les aider?

C'est pour cela qu'a été constitué le groupe qu'on m'a demandé de diriger, pour se pencher sur ces situations qui concernaient évidemment le problème de la parentalité.

Le groupe s'est constitué avec essentiellement des gens de terrain mais d'origines diverses, et de psychiatres *-comme moi-*, psychologues, responsables de pouponnières, de crèches, juges des enfants, éducateurs spécialisés, et quelques chercheurs aussi qui nous ont apporté leur aide méthodologique.

Nous avons travaillé à partir de cas cliniques, ces cas que certains d'entre vous connaissent, particulièrement complexes, qu'on appelle maintenant volontiers, "familles à problèmes multiples", dans lesquelles il y avait des cas que nous avons étudiés : des enfants séparés de leurs parents et des mesures de suppléance ou d'assistance aux parents.

Nous avons abouti à une analyse de cette notion de parentalité ; pour faire prétentieux je pourrais dire "*une certaine déconstruction*". En effet, il nous semblait important de s'interroger sur : qu'est-ce qu'on met dedans? Il ne s'agit pas de dire "parentalité", de le répéter à tout propos ; est-ce que cela devient à ce moment-là -*comme le disait Monsieur BRUEL*- un simple tarte à la crème, c'est le risque. Est-ce qu'il y a un contenu précis et est-ce que nous pouvons essayer de préciser ce contenu? Et pour cela, il faut analyser ce qu'on met dedans et essayer de voir si on y met à peu près les mêmes choses.

Et ce sont les fruits de cette analyse, de cette déconstruction que je vais brièvement vous présenter.

Nous avons abouti à la proposition de distinguer trois axes ou trois dimensions de la parentalité. Et bien sûr à partir de ce repérage, nous faisons des propositions, mais jamais dans le sens de recettes ; nous n'avons pas de recettes à proposer. Nous avons plutôt l'ambition -*et je crois qu'elle est déjà grande*- d'offrir, autant que faire se peut, des outils d'analyse, de réflexion, d'élaboration, chaque fois qu'un professionnel est impliqué dans une situation toujours complexe où la parentalité est en cause.

J'énonce nos trois axes; nous les avons appelés:

- exercice de la parentalité,
- expérience de la parentalité,
- pratique de la parentalité.

Exercice: nous avons choisi ce terme pour sa référence juridique → exercice d'un droit. J'insiste sur le fait que dans notre conception, c'est un aspect fondateur et organisateur de la parentalité, et c'est peut-être ce qui est le plus en question, de nos jours. Il faut rendre justice aux anthropologues pour avoir les premiers montré que toute société humaine était fondée sur un système de parenté, et l'anthropologue bien connu en France, Claude LEVI STRAUS, et mondialement d'ailleurs, a même montré que dans les sociétés qu'il a étudiées -*sociétés sans écritures, ce n'est peut-être pas transposable à nos sociétés post-industrielles de droit écrit*- le système de parenté ne sert pas simplement aux échanges matrimoniaux mais s'étend à l'ensemble des échanges internes à la société. C'est comme un modèle qui va s'imposer à la société dans son fonctionnement, dans sa gestion, même si les individus n'en sont pas conscients complètement ou n'en sont pas tous conscients à chaque fois qu'ils se servent de ce repérage.

LEVI STRAUS a distingué trois types de liens qui définissent la parentalité :

- le lien d'alliance (mari-femme),
- le lien de filiation (père-fils, père-fille)
- le lien de consanguinité (frère et sœur)

A partir de ces trois types de liens et des trois couples qui sont ainsi constitués, il décrit les systèmes de parenté, en tous cas ceux cités sans écriture, ce qu'il appelait "*les structures élémentaires de la parenté*", texte tout à fait fondateur pour les sciences humaines en général, et la réflexion moderne sur les systèmes de parenté en particulier.

C'est dans ce sens là, fondateur, organisateur, que nous parlons d'exercice de la parentalité, ce qui se retrouve dans nos sociétés de droit écrit, essentiellement dans la loi, dans la législation. Monsieur BRUEL en a parlé; je ne vais pas m'aventurer sur ce domaine devant lui, quoique tout à l'heure je ferai quelque incursion prudente : l'autorité parentale, le droit de transmettre son nom, la reconnaissance de l'enfant, tous les actes de par la loi des droits parentaux, et aussi, bien entendu, des devoirs. Je ne crois pas là m'aventurer trop en disant que tous droits renvoient ipso facto à des devoirs.

Je fais une petite incursion historique rapide, et sous le contrôle de M. BRUEL bien entendu -*si je fais des erreurs, il corrigera*- parce que l'évolution dans ce domaine est considérable, et nous sommes en permanente évolution du droit concernant la famille, l'autorité parentale, le droit de filiation, etc ...

Si on remonte à l'antiquité romaine, il est clair que chez les Romains le lien organisateur de la parenté c'était essentiellement le lien de filiation. Il fallait avoir une progéniture pour une raison religieuse d'ailleurs, qui était que la religion romaine était fondée sur la transmission du culte des ancêtres. Il ne fallait pas laisser s'éteindre cette transmission du culte des ancêtres; c'était, naturellement, aux yeux de la religion, tout à fait sacrilège. D'où l'importance d'ailleurs de l'adoption, en droit romain; si on n'avait pas d'enfant biologique, on avait toute liberté pour adopter, de façon à avoir cette progéniture.

Avec le droit canon, les choses changent et c'est le lien d'alliance qui devient privilégié et organisateur. Le père est le mari légitime de la mère. Cela va se retrouver dans le code Napoléon, à ceci près qu'il commence à y avoir des possibilités de reconnaître un enfant illégitime, d'après l'union matrimoniale, qu'on n'a pas forcément eu avec sa femme légitime, pour les pères. Et, aujourd'hui, depuis une trentaine d'années, les bouleversements que vous connaissez, qui sont liés à beaucoup de choses : qui sont liés aux évolutions de la société, à la "révolution" sexuelle, qui sont liés *-avec des intrications extrêmement complexes de tout cela-* aussi aux progrès de la biologie et ses applications médicales, en particulier la procréation médicalement assistée.

Alors, avec des effets paradoxaux d'ailleurs, qui font que maintenant qu'il est possible d'affirmer avec certitude la paternité d'un homme, même quand on a recours à des méthodes de procréation médicalement assistée, la filiation biologique à la fois prend une place privilégiée, puisqu'on peut l'affirmer, et en même temps relative puisque, par exemple, dans une fécondation avec donneur anonyme, on ignore quel est le père biologique, et le conjoint de la mère, s'il est conjoint légitime ou s'il a consenti à la fécondation, et ipso facto désigné comme le père.

Je crois que c'est Irène THERY qui distingue trois types de filiation: la filiation biologique, la filiation juridique (*dont M. BRUEL parlait tout à l'heure*), et ce qu'on appelle la filiation domestique, c'est-à-dire le fait d'avoir dans son foyer un enfant ou des enfants ; ce qu'on appelle aussi d'une jolie expression: "la possession d'état".

Tous ces modes de filiation sont en train de se remanier, ou tout au moins leur place est en train d'évoluer. Mais on est, me *semble-t-il-et je crois que beaucoup de juristes sont de cet avis-* dans une période où on ne sait plus très bien qui est-ce qui domine, qui est-ce qui organise la parenté: du lien de filiation biologique, du lien de filiation juridique ou du lien de filiation domestique. Et ceci aboutit à ce qu'Irène THERY a plusieurs fois dénoncé : au risque en tous cas d'une certaine carence, du symbolique, c'est-à-dire de cet aspect fondateur et organisateur de la parenté et de la parentalité. "**La désignation du parent**"-*un très bel article d'Irène THERY dans les documents que nous avons reçus sur cette notion-* La désignation du parent devient plus ou moins floue, plus ou moins incertaine, la définition de son autorité aussi, et cela a comme contrepartie le risque d'une carence, du symbolique, c'est-à-dire le symbolique qui est entendu justement comme cette fonction fondatrice et organisatrice, dont nous avons besoin et dont l'enfant a besoin pour développer sa personnalité.

Ce n'est pas simplement une question de règles sociales, de règles juridiques; c'est aussi une nécessité pour chacun de nous d'avoir des repères clairs et stables pour s'organiser individuellement et intérieurement.

Une comparaison pour expliciter: nous sommes à l'abri, dans un local sympathique. Il a fallu que les architectes, les entrepreneurs, les maçons, les couvreurs, ... conçoivent une architecture pour que ce bâtiment existe, soit construit et soit stable, et nous mette à l'abri des intempéries. S'il y avait tout d'un coup une poutre maîtresse qui flanchait, un mur porteur qui se défaisait, une fondation qui était inadéquate, plus rien de cette stabilité ne serait assurée et nous ne pourrions plus nous sentir en sécurité à l'intérieur de ce bâtiment.

Il y a quelque chose du même ordre à propos de ce niveau symbolique et de ce que nous avons appelé "l'exercice de la parentalité".

Bien entendu, c'est le reflet aussi de la société, c'est le reflet des mœurs, c'est le reflet de leur évolution. Encore faut-il que ce reflet soit clair et suffisamment stable (*On ne peut pas changer tout le temps de repères, je crois que plus personne ne s'y retrouverait*).

Deuxième notion, deuxième axe: l'expérience de la parentalité. Nous entendons par là expérience subjective, mais expérience subjective consciente et inconsciente. Vous voyez pointer le psychanalyste dans ces propos: il n'y a pas que le fonctionnement conscient qui soit impliqué dans le devenir parent; il y a aussi un fonctionnement inconscient qui prend une place tout à fait importante dans cette période "critique" de l'existence. Cela ne veut pas dire qu'elle soit mauvaise mais cela veut dire qu'il y a beaucoup de changements qui s'opèrent.

Alors, ce que montre l'exploration de plus en plus importante, profonde, de cette expérience de la parentalité, de ses aspects subjectifs, c'est, je dirai *-et je crois que je fais écho à une question qui a été posée tout à l'heure-* la désignation. Il faut qu'il y ait désignation; ça ne suffit pas pour que l'on soit parent, encore faut-il le devenir. C'est ce qui a été appelé le "processus de parentification", c'est-à-dire un processus psychique, qui transforme l'individu, homme ou femme, pour en faire, d'un genre adulte *-qui peut vivre en couple d'ailleurs depuis longtemps-* quelqu'un de différent, c'est-à-dire un père ou une mère.

C'est aussi beaucoup à travers la pathologie que l'on a pu commencer à étudier ce processus de parentification, et je citais tout à l'heure les travaux pionniers de RACANIER sur les psychoses puerpérales.

Mais il faut attirer l'attention, surtout d'ailleurs, sur le devenir parent chez les femmes: le processus de parentification chez les mères, et on a décrit des états psychiques, tout à fait spécifiques d'une période de l'existence d'une femme autour de la naissance de son enfant, disons grosso modo le dernier tiers de la grossesse et les premiers mois de la vie de l'enfant. Dans la même période, la mère n'a plus tout à fait les mêmes investissements, les mêmes intérêts, les mêmes préoccupations, les mêmes relations ; elle a même une certaine tendance à restreindre ses relations extérieures pour se concentrer sur le bébé et la relation à son bébé. Tout ceci est nécessaire, tout ceci est normal, et il faut *-je crois que là il y a une fonction sociale que nous avons à remplir, que les professionnels ont à remplir, mais pas seulement les professionnels, mais aussi l'entourage des mères-* il faut que nous donnions aux mères la possibilité de vivre cette période là, de vivre cette crise là, de la parentification, qui est nécessaire, encore une fois, à l'établissement de leur fonction maternelle et leur capacité d'établir des liens de qualité avec leur enfant.

On sait aussi que c'est une période à risques, psychiques. Je ne vais pas revenir sur les psychoses puerpérales, grâce au ciel tout à fait rares, mais je vais revenir sur deux choses.

Une tendance dépressive des mères dans cette période de leur vie, qu'on a appelée le "baby blues" parce qu'il y a une espèce de sentiment dépressif qui apparaît dans une très grande proportion de cas, au moins 50 %, chez les mères, quelques jours après une naissance, qui, en général, se résorbe très vite et surtout se résorbe grâce à la relation qui s'établit avec le bébé. Dans un certain nombre de cas, elle ne se résorbe pas aussi vite et peut donner issue à ce qu'on appelle "la dépression maternelle postnatale", qui est un syndrome à risque pour les mères, mais aussi à risque pour les enfants. C'est d'une grande fréquence: 12 à 13 % des maternités donnent issue à ces dépressions maternelles.

Alors ce n'est pas évident à reconnaître, et ce n'est pas évident à admettre qu'autour d'une naissance, en général conçue comme un événement heureux et auquel tout le monde participe, plutôt par des cadeaux, des félicitations, tout un tas de compliments, ce n'est pas évident à concevoir et à admettre qu'il y a ce risque pour la mère de se déprimer, et parfois de se déprimer sévèrement, et parfois de se déprimer pour des mois, avec le risque pour le bébé d'avoir beaucoup de difficulté à établir une relation de qualité avec sa maman déprimée, difficulté plus ou moins grande.

On a parlé tout à l'heure de résilience et dans les questions qui sont posées par écrit, il y a ce terme : être plus résistant que l'autre, c'est ça qu'on entend par résilience. Il y a des bébés qui arrivent mieux à "ranimer", en quelque sorte, leur mère déprimée, que d'autres, certes. Mais le risque est grand et ce fait est très très établi maintenant, et important pour le bébé chaque fois qu'il y a une mère déprimée.

Or, on sait *-on ne sait pas tout sur ces dépressions du postnatal-* qu'il y a des facteurs sociaux, économiques, familiaux, qui sont impliqués : les mères isolées, les mères qui manquent de soutiens familiaux, les mères qui ont des difficultés économiques bien sûr, les mères déplacées, par force bien entendu, mais même simplement déplacées d'une région à l'autre, qui ne sont pas dans leur région d'origine. Tout ce qui aide la mère à se sentir chez elle et bien en sécurité, si cela fait défaut est un facteur de risque de dépression postnatale, et cela doit nous faire beaucoup réfléchir sur les actions préventives à mener dans ce domaine.

Chez les pères, on sait moins ce qui se passe dans ce processus de parentification ; et pourtant on sait qu'il se passe des choses. D'abord parce qu'on a quand même quelques idées, on a interrogé des pères et, ainsi, recueilli des données mais elles sont beaucoup plus incertaines, beaucoup plus floues. Ce qui est le plus clair, ce sont les problèmes pathologiques aussi que certains hommes rencontrent dans l'accès à la paternité, dans cette parentification. Ils sont grosso modo de trois ordres ces problèmes pathologiques mais ils soulignent, encore une fois, la complexité de ce processus de parentification, de cette période de crise que vit un homme dans ce processus de parentification.

Les problèmes pathologiques, donc, sont de trois ordres; d'abord, cela fait un peu sourire *-mais il ne faut peut-être pas trop sourire-* ce qu'on appelle le syndrome de "couvade". La "couvade", c'est une coutume de certaines peuplades qui consiste à ce que les mères, après une naissance, reprennent le travail tout de suite, repartent aux champs ou s'occupent de la maison, et le père, lui, se couche et se plaint d'un tas de choses, comme si c'était lui qui avait accouché, et c'est lui qui reçoit les visites, les cadeaux, ce qui est interprété d'ailleurs par les anthropologues souvent, de manière pas si négative, mais comme une façon d'associer le père à l'événement de la naissance. Et cela a été repris en pathologie pour décrire des états qui sont, heureusement pas gravissimes, mais le père est fatigué, le père se plaint de tout un tas de troubles fonctionnels, de céphalées, d'insomnies, de troubles digestifs, quelquefois de douleurs du dos, etc ... ou il ne se sent pas bien; et c'est très fréquent: **II** % des pères, c'est à peu près autant que les dépressions postnatales chez les mères.

Ô graves sont les troubles plus sévères du comportement ; on voit des décompensations *-heureusement cela est plus rare-* chez des pères qui, par exemple se mettent à boire, se mettent à fuguer, se mettent à avoir des aventures extra-conjugales qu'ils n'avaient pas avant, c'est-à-dire c'est la rupture de ces comportements par rapport à ceux qui existaient antérieurement.

Et le troisième aspect, c'est ce qu'on pourrait appeler de la pathologie conjugale: le nombre de couples qui se défont à l'occasion d'une naissance est impressionnant et paradoxal parce que, bien sûr, cela peut être quand l'un ou l'autre n'avait pas de désir d'enfant, mais souvent le désir d'enfant est partagé. L'homme comme la femme ont décidé, ensemble, d'avoir un enfant, et puis quand l'enfant est fait et arrive au monde, rien de va plus. Et très souvent des couples se dissocient, paradoxalement dans ces périodes ou au contraire on attendrait qu'ils se renforcent, qu'ils s'unissent davantage dans, justement, le partage de leur fonction parentale.

Tout ceci nous souligne la complexité, la fragilité et les risques de ces processus de parentification, pour lesquels, je pense, nous avons à jouer notre rôle *-je ne sais pas s'il faut le mettre à côté, devant, derrière, comme disait M. BRUEL tout à l'heure-* d'accompagnement, de soutien, de guidance, mais en tous cas nous avons à réfléchir, à aider chacun à être dans les moins mauvaises conditions possibles pour traverser cette période essentielle et critique de son développement. Et je rejoins aussi des questions évoquées tout à l'heure à propos de l'éducation de la parentalité. Je crois qu'il y aurait beaucoup à réfléchir dans ce domaine pour aider les adolescents et les jeunes adultes à réfléchir sur ce que c'est que devenir parents, projets d'enfants. Cela fait partie, qu'on le veuille ou non, de la sexualité.

Troisième axe: la pratique de la parentalité, et là je vais être rapide. Ce sont les soins ; simplement je voulais souligner qu'on parle souvent de soins maternels, "soins" étant entendu au sens très large, c'est-à-dire tout ce qu'une mère fait avec son bébé : lui donner à manger, le changer, lui assurer son développement physique mais pas seulement physique, aussi psychique. Il y a au-delà d'un certain nombre de soins quelques aspects, là aussi, de la relation d'une mère avec son bébé, tout ce qu'elle lui apporte d'essentiel dans cette relation, dans son développement psychique.

Je crois qu'il faut que nous substituions à cette expression de "soins maternels" la notion de "soins parentaux". Le père a un rôle à jouer dans ces soins. C'est vrai que beaucoup d'observations tendent à montrer que, d'une part, ce ne sont pas tout à fait les mêmes soins et, d'autre part, il faut qu'il y ait bon ordre d'importance; je crois que c'est une fausse notion mais une certaine relation temporelle dans la façon dont ces soins maternels -*plutôt maternels ou plutôt paternels*- sont distribués. C'est-à-dire, au tout début, autour d'une naissance, il faut que le père puisse tolérer d'être un peu "satellisé", dirai-je pour faire image. Par rapport à la relation privilégiée qu'il a dans son couple, il faut qu'il accepte que l'enfant prenne la première place et que, lui, soit, un petit peu, en périphérie. La notion de "périphérie" a toute son importance, toute son importance pour soutenir la mère, pour veiller à ce qui est nécessaire à ce couple "mère-bébé", de façon que la mère en ait le moins possible de soucis. Je pense que les exemples donnés tout à l'heure de familles monoparentales, qui posent beaucoup de difficultés, sont en partie liés au fait que la mère ne peut pas suffisamment se concentrer sur les soins au bébé parce qu'il faut qu'elle s'occupe de tout, des autres enfants, des problèmes économiques, domestiques, etc ... Cela revient beaucoup au père, puis à d'autres membres de l'entourage familial, mais quand il y a défaillance de cet entourage familial ou défaillance paternelle, sans doute y a-t-il des suppléances à mettre en place.

Et puis on sait aussi que dans la nature même de ces soins, de cette relation, il y a des différences. Une maman va être plus réceptive, de laisser davantage le bébé de quelques mois -*enfin quand le bébé commence à avoir vraiment des échanges*- prendre l'initiative de la relation, de l'interaction. Un père va être plus actif, il va plus facilement prendre l'initiative de l'interaction et les interactions de jeux entre pères et bébés sont plus motrices (*Il faut même être un peu prudent car les bébés ne supportent pas bien, quand ils sont tout petits, d'être trop secoués*). Donc il faut que, quelquefois, la maman fasse un peu patienter le père pour qu'il ne lance pas le bébé en l'air trop tôt, ... mais vient un moment, dès que la tenue de l'enfant le permet, où les enfants y prennent au contraire un immense plaisir, et c'est quelque chose qui est sans doute déjà à l'origine d'une différenciation de la mère et du père par le bébé.

Des études en cours actuellement tendent à montrer que, très très tôt, dans les deux ou trois mois, le bébé commence à percevoir ces différences. Cela nous interroge évidemment sur les pères impliqués, sur les pères qui s'occupent des nouveaux-nés, toutes choses qui sont certainement très intéressantes et très belles. Faut-il pour autant abraser toutes différences ? C'est plus qu'une question. Je pense personnellement que c'est une erreur de penser que si on abrase les différences, un père ou une mère ça fait la même chose avec l'enfant ; bien sûr le père peut suppléer la fonction maternelle, parce qu'il a lui-même des capacités dans ce domaine et, à travers son histoire, il a antériorisé quelque chose, de sa propre mère, et il peut s'en servir pour s'occuper maternellement de son bébé. Mais je pense que dans nos mentalités, dans notre regard sur la parentalité, il est important que nous ne gommions pas toutes différences car on ne structure pas une personnalité forte et équilibrée dans le gommage des différences.

Je voudrais conclure, avant de laisser s'ouvrir la discussion, sur deux remarques, dans ce souci évidemment que je mets en avant parce que c'est ma déformation professionnelle, de donner aux enfants et aux adolescents les meilleures conditions de développement psychique, de développement de la personnalité. Je crois qu'il y a quelque chose de très très important qui se joue dans la parentalité, pas simplement à la naissance ou dans la première année, mais qui se joue à travers toute l'enfance et l'adolescence. C'est ce que j'appelle, mais dans un sens peut-être un peu différent de ce qui a été dit tout à l'heure, la médiation des fonctions parentales.

Si on est trop ambitieux, si nous idéalisons des images maternelles ou paternelles, nous mettons les gens en difficulté, car rien n'est plus terrible que d'être sur un piédestal, c'est de là qu'on risque le plus de tomber et de se casser la figure. Donc il faut que ce soit acceptable, et la plupart des enfants s'en débrouillent très très bien. Pour que ce soit viable, il faut qu'il y ait cette médiation réciproque des fonctions de la mère par le père et du père par la mère. Alors on a plus insisté, notamment les psychanalistes, sur la médiation paternelle, c'est-à-dire que vient un moment, en tous cas dans la structure familiale, où l'interdit de l'inceste se pose et où la fonction paternelle doit garantir cet interdit. La mère n'est pas la possession de l'enfant, ni la possession sexuelle, ni même la possession exclusive; la mère est partagée par les autres enfants et, évidemment, par le père à un autre niveau. Ce tableau de l'inceste, on le retrouve dans toutes les cultures et il est certainement aussi essentiel pour l'organisation de la parenté, de la famille et de la parentalité.

Mais je crois aussi que réciproquement il faut, et c'est sans doute une des difficultés de notre société contemporaine, que l'image paternelle soit médiatisée par la mère. J'entends simplement une donnée à cet égard -*il faut faire bien attention car c'est un peu compliqué*- : on a montré par des enquêtes très précises qu'un des facteurs prédictifs de la qualité de la relation d'un père avec son enfant était la qualité de la relation de la mère de l'enfant avec son propre père à elle. Si une mère a eu une bonne relation et a bien antériorisé une image paternelle, elle est mieux placée pour préparer la place du père de son enfant, pour introduire le père auprès de son enfant. Il y a là une relation dont vous voyez la complexité et dont vous voyez qu'on ne peut pas dire que tout est du côté de la mère pendant un certain temps, puis ensuite le père arrive, tranche et fait la loi ; non, les choses sont bien plus imbriquées que cela. Il faut que des deux côtés il y ait du maternel et du paternel dans de bonnes proportions, et que dans le groupe des parents se retrouve cette médiation de l'un par l'autre évidemment, sans revoir au fonctionnement du couple et à la qualité du lien qu'il y a au sein de ce couple.

Dernière remarque: je crois que les professionnels sont toujours tentés par le déni dans le domaine que nous traitons. Il est clair que lorsqu'on est professionnel, on n'est pas parent, cela a été dit tout à l'heure. On s'occupe d'un enfant, d'un adolescent, en tant qu'enseignant, en tant que travailleur social, en tant qu'assistante maternelle, en tant que psychologue, en tant que psychothérapeute, en tant que psychiatre, etc ... , ce n'est pas notre enfant. Il faut le reconnaître, il faut que cela soit dit, il faut que cela soit pensé. Mais, néanmoins, on ne peut pas s'occuper d'un enfant, et même d'un adolescent ou d'une adolescente, sans être sollicité dans ses fonctions parentales, dans sa parentalité, dans ses identifications parentales. Il ne faut pas le dénier. Je ne sais pas s'il y a des enseignants dans la salle mais je prendrai comme exemple le fait qu'à l'Education Nationale, on ne parle jamais d'enfant, on parle d'élève. Tout d'un coup l'enfant disparaît; pourquoi? Est-ce que ce n'est pas parce qu'on a tellement peur de ce que cela sollicite en nous si on reconnaît que ce sont des enfants, et que tout enfant sollicite en nous quelque chose de la parentalité ?

Je pense que tout en étant professionnel, en le sachant, en le reconnaissant, il faut élaborer ce que cela suscite en nous et ne pas le dénier; pour pouvoir l'élaborer, il faut d'abord le reconnaître.